

TITRE : 400 questions-réponses pour mieux connaître l'Islam

AUTEUR : Hassan & Hossein Fereshtian

EDITION : Al-Bouraq

Ce livre étant un « questions-réponses », ce que vous lirez en italique et numéroté, est sensé être la question posée aux auteurs. La réponse figure en dessous en gras non italique.

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 15 JE CITE :

Question : [Q.37] Satan est-il le même pour les musulmans et les Zoroastriens ?

Réponse : Non, car chez les Zoroastriens, Satan est un être devant Dieu tandis que, dans l'Islam, Satan est un créateur de Dieu.

◆ **REPONSE :**

Vous dites que « *dans l'Islam, Satan est un créateur de Dieu.* », ah bon ! Je pensais que c'était plutôt le contraire !

Décidément, avec les « savants » de France, on en n'apprend, non pas tous les jours, mais toutes les secondes !

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 16 JE CITE :

Question : [Q.41] Qui peut être considéré comme « Musulman » ?

Réponse : Celui qui croit en Dieu, à son prophète et à la Résurrection.

◆ REPONSE :

Comme je l'ai dit de nombreuses fois, le fait de se dire musulman, de croire au Prophète et au jour de la résurrection, ne suffit pas pour prétendre au titre de musulman. Tout le monde sait, enfin je suppose, qu'un certains nombres d'actes peuvent faire sortir l'homme de l'islam. Le but n'étant pas d'établir une liste car cela serait forcément une erreur et prétentieux, mais il existe des évidences sur la question. Pour les connaître, il est bon de regarder derrière nous ; des faits parfaitement établies le démontrent très clairement.

En effet, le fait de se prétendre musulman et de ne pas faire sa prière ou de refuser de payer la zakat par exemple, nous déchoit de cette prétention. Ce qui nous range parmi les non-musulmans, en conséquence de quoi notre vie et nos biens ne sont plus sacrés. Mais il existe bien d'autres raisons, comme le fait d'accepter de se soumettre et cela sans contrainte, à une autorité autres que celle de l'islam, ou d'aider un gouvernement non musulman ou même un groupe de personnes, à combattre des musulmans. Ces différentes situations conduisent la personne hors de l'islam.

Cette simple affirmation ne suffit donc pas à obtenir le statut de musulman, pour preuve, prenons connaissance de ce dit prophétique: **«Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autres divinités qu'Allah, qu'ils s'acquittent de la prière, versent la zakat, s'ils le font leurs vies et leurs biens seront préservés. En ce qui concerne leur fond intérieur c'est Dieu qui s'en charge¹».**

Cette sentence prophétique est confortée par ces versets : «Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite **ils se repentent, accomplissent la Salât et acquittent la Zakat**, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux²», **«Mais s'ils se repentent, accomplissent la Salât et acquittent la Zakat**, ils deviendront vos frères en religion. Nous exposons intelligiblement les versets pour des gens qui savent³».

Ce qui prouve fort bien qu'il ne suffit pas de prononcer comme vous l'affirmez, la Cha'ada (profession de foi) pour être considéré comme musulman, mais qu'il faille aussi accomplir la prière et s'acquitter de la zakat et c'est seulement après avoir rempli ces trois obligations (le témoignage de foi, la prière et le versement de la zakat) que le sang et les biens du musulman seront considérés comme sacrés. Le prophète ayant bien dit, je me répète: **«Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autres divinités qu'Allah, qu'ils s'acquittent de la prière versent la zakat, s'ils le font leurs vies et leurs biens seront préservés. En ce qui concerne leur fond intérieur c'est Dieu qui s'en charge⁴».** Ainsi, conformément au Coran et aux dits prophétiques authentifiés comme on l'a vu, par le Coran, ce n'est qu'après avoir rempli les trois conditions que l'on peut prétendre au statut de musulman, et non pas comme vous l'affirmer « après avoir prononcé l'attestation de foi ».

De plus, il faut savoir qu'après la mort du messenger d'Allah, un certain nombre de tribus musulmanes refusèrent de payer la Zakat, tout en acceptant néanmoins de continuer à accomplir la prière, sans toutefois et comme je viens de le dire payer la dîme. Voyons quelle fut la position de Abou Bakr, successeur du prophète.

«Cependant toutes les tribus arabes envoyèrent des députés vers Abou-Bekr, pour lui demander de les dispenser de la dîme. Abou-Bekr refusa et ne fit aucune attention aux envoyés. Ceux-ci vinrent trouver Omar et lui

¹ Récit rapporté par le Sahih de Boukhari & celui de Mouslim.

² Coran sourate 9 verset 5.

³ Coran sourate 9 verset 11.

⁴ Récit rapporté par le Sahih de Boukhari & celui de Mouslim.

dirent : Parle à Abou-Bekr, pour qu'il suspende pendant deux ans, ou un an, la perception de la dîme ; quand toutes ces tribus seront revenues à votre religion, et que les hommes qui se prétendent prophètes auront disparu, alors on pourra exiger la dîme. Omar parla dans ce sens à Abou-Bekr, qui ne répondit pas. Alors Omar dit : Fais-le, car le Prophète a dit : «On m'a ordonné de combattre les hommes, jusqu'à ce qu'ils prononcent les mots : Il n'y a pas de Dieu en dehors d'Allah ; et quand ils les auront prononcés, leurs vies et leurs biens seront sacrés pour moi, et ils n'ont à compter qu'avec Dieu». Abou-Bekr répliqua : Le Prophète a dit : «**Leurs vies et leurs biens sont sacrés pour moi, sauf en ce qui concerne la loi**» ; et la dîme fait partie de la loi ; s'ils ne l'acquittent pas, leurs vies et leurs biens ne sont plus sacrés. Puis Abou-Bekr ajouta : «**Par Dieu, s'ils me retiennent seulement une genouillère de chameau de ce qu'ils ont donné au Prophète, je leur ferais la guerre !**»⁵.

«Abou-Horaïra a dit : «Quand l'Envoyé de Dieu fut mort, que Abou-Bakr fut au pouvoir et qu'un certain nombre d'Arabes eurent renié leur foi, Omar dit à Abou-Bakr : «Comment vas-tu combattre ces gens-là, alors que l'Envoyé de Dieu a dit : «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens tant qu'ils n'auront pas attesté qu'il n'y a pas d'autres divinités que Dieu, car quiconque a prononcé cette formule a rendu pour moi sa vie et sa fortune inviolables, sauf le cas où il est responsable d'après la loi. En dehors de cela, il n'a de comptes à régler qu'avec Dieu ? – Par Dieu ! répondit Abou-Bakr, je veux combattre quiconque s'est affranchi de la prière et de la dîme, car la dîme est obligatoire pour les biens. Par Dieu ! Quand ils ne me refuseraient qu'une chèvre parmi les redevances qu'ils payaient à l'Envoyé de Dieu, je les combattrais à cause de ce refus. – Par Dieu ! s'écria Omar, il faut que Dieu ait inspiré Abou-Bakr, car je reconnais qu'il a raison»⁶.

A l'évidence, vous ne faites que réitérer la même erreur qu'Omar, à la seule différence que ce dernier a comme on l'a vu, reconnu qu'il avait eu tort, alors que vous, en dépit des livres qui nous enseignent cette vérité, vous commettez exactement la même « erreur » ! C'est débile !

Tout cela démontre fort bien et une fois de plus, qu'on ne devient pas, comme vous l'affirmez, musulman uniquement parce que l'on a fait la profession de foi, ou même parce que l'on accomplit la prière, si l'un fait défaut, notre statut tombe. Accomplir la prière sans vouloir verser la zakat, ou, verser la zakat sans vouloir accomplir la prière.

Abou Bakr (que Dieu soit satisfait de lui) comme on l'a vu, a décidé conformément à la loi, de combattre ces bédouins lesquels avaient non seulement fait profession de foi, mais qui en plus accomplissaient la prière sans toutefois vouloir verser la dîme, ils désiraient être exemptés du versement de la zakat durant une ou deux années, qu'en est-il alors de gens qui ne prient pas et qui ne paient pas la zakat ! Comme ces le cas des « musulmans » de France, lesquels certes prient mais ne payent pas la Zakat, puisqu'il n'existe plus de trésor public islamique, ce qui ne les empêche pas d'aller payer les impôts pour faire vivre l'Elysée. Et soutiennent, par le billet de leurs biens et de leurs inerties, un gouvernement impie !

Said Qotb disait : «*Une société dont la législation ne repose pas sur la loi divine n'est pas musulmane, quelque musulman que s'en proclament les individus, et quand bien même ils prieraient, jeûneraient et accompliraient le pèlerinage*»⁷. Et il avait raison !

Je ne retiendrai même pas, dans le but de corroborer mon argumentation, les paroles prophétiques suivantes « *Entre l'homme et la mécréance est l'abandon de la prière* », « *le pacte qui nous lie à eux est la prière. Celui qui cesse de la pratiquer devient mécréant* »⁸.

Comment pouvez donc dire que pour être musulman il : « *suffit de croire en Dieu, en son prophète et au jour de la résurrection* »

⁵ Récit rapporté par Tabari.

⁶ Récit rapporté par le Sahih de Boukhari.

⁷ Gilles Kepel *le prophète et pharaon* éditions le Seuil.

⁸ Mohammed Assaouaf « *L'enseignement de la prière* ». Dar Soulamy Ahmed.

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 20 JE CITE :

Question : [Q.49] Quels sont les principaux attributs des prophètes ?

Réponse : 1. Accomplir le miracle prophétique. 2. Etre infallible. 3. Etre plus savant.

◆ REPONSE :

Je suis plutôt d'accord avec le point 1 et 3, mais en ce qui concerne le point 2 à savoir que le prophète était infallible, je ne suis pas trop d'accord. Puisque sachant à travers vos écrits que vous êtes Chiite, d'ailleurs vous vous en cachez pas et c'est très bien, je ne peux donc argumenter par des références dites Sunnites puisque en tant que Chiite vous ne les reconnaissez pas ! Cependant, je vais citer un certains nombres de verset qui semble contrecarrer votre affirmation.

Je sais qu'à défaut de pouvoir contester ces versets, vous soulèverez différentes objections, qui ne seront selon moi, que des faux fuyants.

Cependant, et contenu de la clarté des versets, je doute fort que vos objections soient suffisantes !

Voyons à présent ce que dit le Coran au sujet de l'infaillibilité du Prophète.

« Ils ont failli te détourner de ce que nous t'avions révélé⁹ ».

« Et si nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux¹⁰ ».

« Et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes¹¹ ».

« Implore le pardon pour ton péché¹² ».

« Afin qu'Allah te pardonne tes péchés passés et futurs¹³ ».

« O Prophète ! Pourquoi en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce que qu'Allah a rendu licite ?¹⁴ ».

« Il se peut que tu négliges une partie de ce qui t'est révélé¹⁵ ».

« Et n'eût été la grâce d'Allah sur toi et sa miséricorde, une partie d'entre eux t'aurait bien volontiers égaré¹⁶ ».

Ces versets s'adressent comme nous avons pu le lire, particulièrement au Prophète Mohamed (que la paix et la prière soient sur lui). Ils semblent bien prouver que le Prophète n'était pas infallible. Voyons à présent ce qu'il en est des autres Prophètes.

« Quand ils entrèrent auprès de David, il en fut effrayé. Ils dirent: « N'aie pas peur ! Nous sommes tous deux en dispute ; l'un de nous a fait du tort à l'autre. Juge donc en toute équité entre nous, ne sois pas injuste et guide-nous vers le chemin droit ».

« Celui-ci est mon frère : il a quatre-vingt-dix-neuf brebis, tandis que je n'ai qu'une brebis. Il m'a dit : « Confie-la-moi »; et dans la conversation, il a beaucoup fait pression sur moi ».

« Il (David) dit : « Il a été certes injuste envers toi en demandant de joindre ta brebis à ses brebis ». Beaucoup de gens transgressent les droits de leurs associés, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres – cependant ils sont bien rares. – Et David pensa alors que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit ».

« Nous lui pardonnâmes. Il aura une place proche de Nous et un beau refuge ».

« Quand un après-midi, on lui présenta de magnifiques chevaux de course. Il dit : «Oui, je me suis complu à aimer les biens (de ce monde) au point (d'oublier) le rappel de mon Seigneur jusqu'à ce que (le soleil) se soit caché derrière son voile. Ramenez-les moi ». Alors il se mit à leur couper les pattes et les cous ».

⁹ Coran Sourate 17 verset 73.

¹⁰ Coran Sourate 17 verset 74.

¹¹ Coran Sourate 47 verset 19.

¹² Coran Sourate 40 verset 55.

¹³ Coran Sourate 48 verset 2.

¹⁴ Coran Sourate 66 verset 1.

¹⁵ Coran Sourate 11 verset 12.

¹⁶ Coran Sourate 4 verset 113.

« Et Nous avons certes éprouvé Salomon en plaçant sur son siège un corps. Ensuite il se repentit ».

Il dit : « Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. C'est Toi le grand Dispensateur ».

« En effet, Nous avons auparavant fait une recommandation à Adam; mais il oublia ; et Nous n'avons pas trouvé chez lui de résolution ferme ».

« Et celui qui l'acheta (acheta Youssouf) en Egypte dit à son épouse: « Accorde-lui une bonne hospitalité. Il se peut qu'il nous soit utile, ou que nous l'adoptions comme enfant ». Ainsi avons-Nous donné place à Youssouf dans ce pays, et Nous lui avons appris l'interprétation des rêves. Et Allah est Souverain en Son Commandement, mais la plupart des gens ne savent pas. Et lorsqu'il eut atteint sa maturité, Nous lui accordâmes sagesse et savoir. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. Et celle dans la maison de qui il était essaya de le séduire, ferma les portes, et dit :

« Viens, je suis prête pour toi ! » Il dit « Qu'Allah me protège ! Lui, mon maître, m'a accordé un bon asile. Ceux qui sont injustes ne réussissent pas ». Et assurément elle le désira. Et il l'aurait désirée s'il n'avait vu la preuve de son Seigneur. Ainsi (Nous avons agi) pour écarter de lui mal et turpitude. Car il est de nos serviteurs élus. Et tous deux coururent vers la porte, et elle lui déchira sa tunique par derrière¹⁷... ».

Mais aussi : Sourate 2 Versets 120 & 147. Sourate 8 Verset 67. Sourate 26 Verset 213. Sourate 4 Verset 113. Sourate 9 Verset 117. Sourate 68 Versets 8 & 10. Sourate 5 Verset 49. Sourate 10 Versets 94, 95, 105, & 106. Sourate 76, Verset 24. Sourate 6 Versets 15, 50, 52, 56, 68, 114, 116 & 150. Sourate 11 Versets 17, 109 & 112. Sourate 100 Verset 3. Sourate 7 Verset 200. Sourate 22 Verset 52.

Nous constatons à la lecture de ces versets, que de nombreux Prophètes ont été je dirais, rappelés à l'ordre par Allah, exalté Soit-Il. Soutenir que les Prophètes étaient infaillibles, c'est dire que les Prophètes avaient un point commun avec Dieu, car Dieu est infaillible. Il (Allah) ne peut évidemment, et Dieu merci, se tromper. Affirmer qu'un homme, même Prophète, ait un point commun absolu avec Dieu le Créateur, me laisse perplexe.

¹⁷ Coran Sourate 12 versets 21 à 25.

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 21 JE CITE :

Question : [Q.57] Est-ce que les prophètes et les imans sont obligés d'être infaillibles ? En d'autres termes, ne commentent-ils pas de péché involontairement ?

Réponse : Les prophètes peuvent pécher comme les autres. Cependant, grâce à leur pudeur et à leur profonde connaissance de Dieu et du chemin du bonheur, ils ne commettent aucun péché de façon volontaire.

◆ REPONSE :

A la question précédente vous répondez a la question suivante : *Quels sont les principaux attributs des prophètes ?* Vous répondez : « **Etre infaillible** ». Et a présent vous nous dite : « **Les prophètes peuvent pécher comme les autres** », rectifiez moi si je me trompe, mais il me semble que cela soit contradictoire !

Car la définition du mot infaillible est la suivante : « **qui ne peut se tromper qui n'est pas sujet à l'erreur** ». Alors, le prophète peut oui ou non se tromper et donc commettre des erreurs et des pécher !

Ma réponse vous la connaissez, la votre semble mixte !

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 22 JE CITE :

Question : [Q.62] Durant « la bataille de la Mecque », quand les Musulmans y pénétrèrent enfin, combien de personnes furent-elles tuées ?

Réponse : Aucune.

◆ REPONSE :

Mais pourquoi veut t-on à tout prix dire que nul n'a été tué lors de la prise de la Mecque ! Que ce soit le mécréant Dalil Boubekeur, l'écrivaine Malika Dif, et bien d'autres, tous veulent nous faire croire qu'il n'eut pas eu de mort lors de la prise de la Mecque ! Pourtant, à la lecture des livres d'histoire il est explicitement mentionner ce qui suit :

Anas ben Malek a rapporté :

«L'année de la conquête, le Prophète entra à la Mecque coiffé d'un casque. Quand il l'enleva, un homme surgit et lui dit : «Ibn Khatal s'est accroché à la housse de la Ka'ba. Le Prophète dit alors à ses compagnons: «Tuez-le¹⁸».

«Ainsi que deux chanteuses qui furent impitoyablement mises à mort, leur tort était d'avoir, lorsqu'il était à la Mecque, criblé le Prophète de leurs épigrammes malignes... ».

«Il fit proclamer que tous ceux qui entreraient dans la maison d'Abou-Sofyan ou dans le temple seraient épargnés, de même que ceux qui se tiendraient enfermés dans leurs propres maisons. Il avait aussi donné l'ordre à Zobeir et à Khalid de ne tuer personne à moins qu'ils ne fussent attaqués, il exceptait seulement six hommes et quatre femmes qu'ils devaient massacrer, n'importe où, où ils les trouveraient, quand bien même ils seraient réfugiés dans le temple ou attachés au seuil de la Ka'ba».

«Abdallah ibn Abou Sa'rh, frère de lait d'Othman fils d'Affân, était l'un des hommes désignés. Il avait été secrétaire du Prophète à Médine et avait écrit les révélations ; puis il était retourné à la Mecque et avait renié la foi Musulmane».

«Le second que le Prophète avait condamné à mort était Abdallah, fils de Khatal, de la famille des Taïm ibn Ghalib. C'était un poète, qui était venu à Médine et avait embrassé l'Islam. Le Prophète lui avait donné la fonction de receveur de dîmes et l'avait envoyé à ce titre dans une tribu arabe. Là il avait tué un Musulman, apostasié et était retourné à la Mecque, où il faisait des satires contre le Prophète. Il avait deux esclaves musiciennes qui chantaient des satires au son d'instruments à cordes et au son du luth, à la mode d'Abyssinie, devant les Mecquois qui s'en amusaient».

«Le troisième était Howaïrith, fils de Noqaïds, fils de Wahb, descendant de Qoçayy, qui avait outragé le Prophète après la mort d'Abou Talib, en lui lançant des pierres et en lui jetant de la boue sur la tête».

«Le quatrième était Miqyas, fils de Cobâba. Le frère de Miqyas, Hischâm qui était musulman, avait pris part à l'expédition contre les Beni Moçtaliq et un Ançar l'avait tué par erreur, le prenant pour un infidèle. Miqyas était venu de la Mecque, avait embrassé l'Islam et avait réclamé du Prophète le meurtrier de son frère pour le mettre à mort. Le Prophète lui a répondu qu'il n'y avait pas lieu d'exercer la loi du talion, puisque son frère avait été tué par erreur, mais qu'on devait payer l'amende et que cette amende avait été payée par tous les Musulmans. Après avoir reçu du Prophète le prix du sang, Miqyas avait tué le meurtrier de son frère, apostasié et était revenu à la Mecque».

«Le cinquième était Ikrima, fils d'Abou Djahll, qui avait pris part à toutes les actions de son père».

«Le sixième était Cafwan, fils d'Omayya, qui de concert avec Abou Sofyan, avait rassemblé les troupes alliées pour la guerre du Fossé».

«Les quatre femmes dont le Prophète avait ordonné la mort étaient: Hind, épouse d'Abou Sofyan et mère de Mo'awiya, qui à la bataille d'Ohod avait arraché du corps de Hamza le foie et l'avait déchiré

¹⁸ Rapporté par le Sahih de Mouslim n°659.

de ses dents ; Sâra, affranchie des Beni Abdoul Mottalib, qui avait caché dans ses cheveux la lettre de Hateb, fils d'Abou Balta'a pour prévenir les Mecquois de l'arrivée du Prophète ; enfin les deux esclaves d'Abdallah, fils de Khatal qui chantaient devant les hommes des satires contre le Prophète et dont l'une s'appelait Qarîba et l'autre Fartaná. Sauf ces six hommes et ces quatre femmes, le Prophète avait défendu de tuer quiconque¹⁹».

A travers ces faits historique, on ne peut que constater qu'il y a eu un certain nombre de tués lors de la prise de la Mecque !

¹⁹ L'histoire par Tabari éditions Sindbad.

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 25 JE CITE :

Question : [Q.79] Pourquoi le Prophète Muhammad immigra-t-il de la Mecque à Médine?

Réponse : Parce que les habitants de Médine étaient plus disposés à accepter l'islam. Dieu a alors ordonné au Prophète Muhammad de s'y installer.

◆ **REPONSE :**

Ah bon ! Je croyais que le Prophète avait quitté la Mecque parce qu'il était persécuté ! En fait non, il pris ses bagages, dit au revoir aux habitants de la Mecque, et partit tranquillement vers Médine !

En somme, un peut comme s'il partait en vacance !

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 27 JE CITE :

Question : [Q.92] Où se trouve le tombeau du Prophète de l'Islam ?

Réponse : Il se trouve à la Mecque, et dans la mosquée du Prophète.

◆ **REPONSE :**

Et pourquoi pas au Portugal !

Tout le monde sait que le tombeau du Prophète se trouve non pas à la Mecque mais à Médine !

Tout le monde sauf vous, et pourtant vous êtes deux à avoir écrit le livre ! Pas un pour rattraper l'autre !

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 27 JE CITE :

Question : [Q.93] Qui est « infallible » ?

Réponse : Infaillible est celui qui ne commet ni péché, ni erreur, comme les prophètes et les douze imams infallibles.

◆ **REPONSE :**

Étant donné que je ne crois pas à l'infaillibilité du Prophète, je ne peux, par conséquent, croire à celle des imams !

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 30 JE CITE :

Question : [Q.110] Quel prophète fut le plus persécuté par les égarés du chemin de Dieu ?

Réponse : Le Prophète Muhammad.

◆ **REPONSE :**

Je serai curieux de savoir comment vous avez fait pour savoir quel prophète fut le plus persécuté !
Franchement chapeau !

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 30 JE CITE :

Question : [Q.114] Quelle méthode le Prophète Muhammad employait-il pour attirer les gens ?

Réponse : Sa meilleure arme était son sourire constant, ainsi que sa gentillesse. Il se servait également d'un raisonnement juste pour inviter les gens à suivre le chemin du Salut.

◆ REPONSE :

Ce sont les seules méthodes que vous avez découvertes par lesquelles le prophète convertissait les gens !

Mais pendant que vous y êtes, dites que le Prophète faisaient aussi rire les gens et c'est aussi pour cela que les gens se convertissaient ! Puisqu'il semblerait que vous voulez donner au Prophète l'image d'un témoin de Jéhovah ou d'un Martin Luther King ! (Bien que j'apprecie ce dernier).

Mais alors, que pouvait bien faire le Prophète avec ces sept épées ! *Adhbâ, Dsou'l-feqâr, Khaif, Battâr, Qola'ite, Mikhdsam, Rosoub*. Ce sont les noms de ses épées, mais que pouvait bien faire le Prophète avec ses épées ? Une collection ! Pour couper les feuillages ! Pour décorer sa maison !

Toujours et toujours les mêmes mensonges et manipulations ! Mais puisque l'islam ne vous plait pas tel qu'il est, pourquoi ne changez-vous pas de religion ?

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 33 JE CITE :

Question : [Q.130] Quelle était la religion des ascendants du Prophète Muhammad ?

Réponse : Ils suivaient tous des religions divines, ainsi que le droit chemin.

◆ **REPONSE :**

Ah bon les ancêtres du prophètes suivaient les religions divines ! Son père et sa mère étaient donc chrétiens et/ou juifs ! Décidément on ne s'ennuie pas avec vous, c'est le grand huit théologique !

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 33 JE CITE :

Question : [Q.134] Etant donné que les prophètes étaient infaillibles, comment Satan a-t-il poussé Adam à commettre un péché ?

Réponse : En réalité, Adam n'a commis aucun péché. Il a simplement fait quelque chose dont il aurait mieux fait de s'abstenir.

◆ REPONSE :

Tout le monde sait qu'Adam a désobéi à Allah et c'est pour cela qu'il fut expulsé du Paradis lui et son épouse ! A présent, si vous considérez que désobéir à Allah n'est pas « **un péché** », mais seulement « **quelque chose qu'il vaut mieux s'abstenir de faire** » !

Notre père Adam a désobéi à Allah, il a donc commis un pêcher et pas des moindres. Une grave erreur qui nous coûte ce que l'on sait !

VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 41 JE CITE :

Question : [Q.167] Qui sont les quatorze infaillible dans l'Islam ?

Réponse : Il s'agit du Prophète Muhammad, de sa fille Fatemeh, d'Ali et des onze imams parmi ses descendants.

◆ **REPONSE :**

Pour les Chiïtes !